

DECISION N° DEC_032_2024

Acquisition d'une balayeuse compacte de voirie

La Ville de Sélestat a souhaité procéder à l'acquisition d'une nouvelle balayeuse compacte de voirie en remplacement de l'ancienne balayeuse acquise en 2018.

Les crédits nécessaires à l'acquisition de ce matériel sont prévus au budget 2024, sous le chapitre 21 : immobilisation corporelles

Imputation interne : 2158 – 02003 – R0024

L'opération est estimée à un coût total de 205 000,00 € HT. Elle se situe en deçà du seuil de 221 000 € HT au-delà duquel une procédure formalisée est obligatoire. Par conséquent, la présente consultation est passée selon la procédure adaptée, conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et a fait l'objet d'une parution sur le site Internet de la Ville ainsi que sur le site de dématérialisation plateforme.alsacemarchespublics.eu, le 19 février 2024, la date limite de réception des offres étant fixée au 14 mars 2024 à 12 heures.

2 offres ont été réceptionnées. Il s'agit de :

- Société MATHIEU de 54200 TOUL
- Société EUROPE SERVICE de 15000 AURILLAC

Les membres de la Commission des Marchés, réunis à titre informel le 15 mars 2024, ont demandé au maître d'œuvre de l'opération, le service Garage et Transport, de procéder à l'analyse des offres.

Au vu du résultat de cette analyse, les membres de la Commission des Marchés, réunis à titre informel le 19 avril 2024, ont proposé de retenir l'offre répondant le mieux aux besoins exprimés par le maître d'ouvrage et présentée par:

Société MATHIEU de 54200 TOUL

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

- Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,
- Vu** le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée,
- Vu** la proposition formulée par la Commission des Marchés réunie à titre informel le 19 avril 2024,

En application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que la mise en concurrence des entreprises a fait apparaître que l'offre susmentionnée est l'offre qui techniquement et économiquement répond aux besoins de la maîtrise d'ouvrage,

Considérant que l'entreprise répond en outre, parfaitement aux besoins définis par le cahier des charges,

DECIDE

d'attribuer le marché d'acquisition d'une nouvelle balayeuse compacte de voirie à :

Société MATHIEU
85 rue Sébastien Choulette
54200 TOUL

pour un montant de190 939,00 € HT
soit229 126,80 € TTC

Montant de la reprise de l'ancienne balayeuse

pour un montant de31 666,67 € HT
soit.....38 000,00 € TTC

Commande Publique et Assurances/Christine SCHWOB

Fait à Sélestat, le 03/05/2024

Le Maire :
Marcel BAUER